



« Je prends soin du Neuf »

CHARTRE DE RESPECT MUTUEL DE L'ESPACE PUBLIC DU 9^e

Avec la Mairie du 9^e arrondissement, les hôtels, restaurants, bars et cafés signataires de cette chartre s'engagent à respecter 5 objectifs pour un espace public propre et apaisé :

ENGAGEMENT N°1 : LUTTER CONTRE LA POLLUTION AUX MÉGOTS DE CIGARETTE

- Installer un cendrier fixe exonéré de taxe à l'entrée de leur établissement.
- Disposer des cendriers sur les tables de leur terrasse.
- Ne rien abandonner ou déverser sur la voie publique (trottoir et caniveau) et veiller à la laisser parfaitement propre au moment de la fermeture de votre établissement (mégots, détritiques...).
- Sensibiliser les salariés à la problématique de la pollution aux mégots de cigarette sur la voie publique.

ENGAGEMENT N°2 : LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

- S'équiper de bacs à ordures suffisants aux besoins des établissements, et ne sortir les bacs qu'au moment de la collecte.
- Ne rien jeter en dehors des bacs à ordures (aucun dépôt sauvage ni aucun encombrant sur la voie publique).
- Signaler les encombrants.

ENGAGEMENT N°3 : ENCOURAGER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Favoriser un tri sélectif des déchets. Plus d'informations sur la collecte parisienne en général sur www.paris.fr à l'onglet « professionnel », rubrique « gestion des déchets ».
- Collecter le verre.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et encourager le traitement des biodéchets.

ENGAGEMENT N°4 : LUTTER CONTRE LE DÉPASSEMENT DE TERRASSE

- Demander et afficher l'autorisation de terrasse.
- Respecter les limitations accordées aux terrasses : une personne avec une poussette ou une personne en fauteuil roulant doivent pouvoir circuler sans difficulté sur le trottoir.

ENGAGEMENT N°5 : LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

- Circonscrire les effets d'attroupement des consommateurs devant l'établissement.
- Veiller à limiter le niveau sonore de la musique et des consommateurs.

La Mairie du 9^e arrondissement en lien avec la division du 9^e de la Direction de la propreté, s'engage à intervenir sous 24h et à apporter une réponse personnalisée à toute difficulté relative à la salubrité de l'espace public, soulevée par le signataire de la présente chartre.

LE RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Delphine Bürkli
MAIRE DU 9^e ARRONDISSEMENT

MAIRIE DU NEUVIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

6 rue Drouot - 75009 Paris - 01 71 37 75 09 www.mairie9.paris.fr  /mairie9paris  /mairie9paris